

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique - Carrière Pouligny-St-Pierre

De : "> Rigaud Sébastien (par Internet)" <rigaud.seb@orange.fr>

Date : 19/10/2017 00:00

Pour : ddcssp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint ma contribution.

Sébastien RIGAUD

rigaud.seb@orange.fr

06 81 97 55 87 - 02 54 28 73 21

La Boudinière - 36300 POULIGNY-SAINT-PIERRE

— Pièces jointes : —

Sébastien RIGAUD - courrier commissaire enquêteur - Carrière.pdf	1,5 Mo
.vcf	501 octets

Sébastien RIGAUD
17 rue de la fosse neuve
La Boudinière
36300 POULIGNY-SAINT-PIERRE

Le 18 octobre 2017, Pouligny-Saint-Pierre

Objet : Projet de carrière à Pouligny-Saint-Pierre - Commission d'enquête

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je m'appelle Sébastien Rigaud, j'habite à la Boudinière depuis bientôt quinze ans. Je demeure 17 rue de la fosse neuve, entre le 11 et le 15, ce qui fait que fréquemment le livreur tourne dans ce joli petit village pour trouver notre maison. Nous sommes 6 à habiter ici : Cécile, ma compagne, Tom, son fils, Jeanne et Chloé, mes filles, Juliette notre petite dernière ; bref, l'histoire d'une famille recomposée, comme il en existe tant, heureuse de vivre ici.

Puisque ce courrier est public, qu'il sera lu par vous et par d'autres probablement, autant se dire des choses.

C'est qu'avant cette affaire de carrière, ce village était beau. Beau, parce qu'il a été construit par des maçons généreux, parce que les maisons trônent fièrement avec leur pignons montés comme à la parade, parce que la vallée du Suin (sèche) est proche, parce que les tuiles ont été montées une par une, parce que les champs ici sont cultivés fièrement et enfin parce que les gens se respectaient profondément et que cela aussi fait/faisait la beauté du village. Je ne dis pas qu'il n'y avait pas de problèmes, je dis juste que les gens parvenaient à vivre ensemble, avec leurs différences, leurs qualités et leurs défauts.

Alors voilà, la première chose que j'ai envie de vous dire, c'est qu'à ceux qui souhaitent vendre leurs terres, je ne leur en veux absolument pas et probablement qu'à leur place, j'en aurais fait de même. Je ne suis pas sûr qu'une enquête publique serve à dire cela, mais c'est ce que j'ai envie de dire ou de crier plutôt.

Et si des indemnités devaient être données, ce serait plutôt pour compenser cette rupture de lien social, bien plus graves que tout le reste à mes yeux.

La deuxième chose que j'ai à dire, c'est que je n'ai pas été informé. Bien sûr, il y a eu ces quelques lignes incompréhensibles dans le petit cabouin (bulletin municipal), ces délibérations rapides du conseil municipal, un projet trop souvent évoqué en questions diverses, en même temps que le loto de l'école, aux vœux du maire ou encore à lors de la fête de la chèvre, mais jamais en profondeur, loin d'une démocratie environnementale à laquelle notre société aspire tant.

Etonnamment, l'affichage municipal de la Boudinière est resté vide pendant toute l'enquête publique, il aurait été bien utile pourtant. Alors pourquoi ? Evidemment je vois mal un conseiller municipal venir frapper à ma porte et m'expliquer qu'à quelques encablures de ma maison allait "naître " une carrière de 17 hectares, 10 exploitables - "mais rassurez-vous : silencieuse, sans poussière et sans camion... " Sans cailloux alors ? Le dialogue aurait été difficile mais il aurait eu lieu.

Les décideurs ont préféré le silence jusqu'à l'enquête publique, tous les signes d'une démocratie d'un autre temps.

La troisième chose que j'ai envie de vous dire, c'est " Pourquoi ici" ?

- dans le Parc naturel régional de la Brenne
- sur le territoire de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse
- dans la plus petite zone AOP de fromage de chèvre de France
- dans une zone Ramsar, convention internationale, ratifiée par la France pour la conservation des zones humides,
- en zone rouge du schéma départemental des carrières
- dans le périmètre de protection des captages du SIERF

1 - Dans un Parc naturel régional

La charte du Parc naturel de la Brenne, n'est certes, pas opposable aux tiers, mais c'est un document qui après, bilan, concertation et une enquête publique partagée, a été adopté à la fois par toutes les communes du Parc, par les communautés de communes du périmètre de révision, par le conseil départemental, par le conseil régional et par l'Etat, en 2010. C'est un document qui incite au dialogue, à la concertation, à sortir de l'entre-soi, à imaginer un avenir pour ce territoire. N'oublions qu'une autre vie s'invente ici", comme le revendiquent les 51 parcs naturels régionaux de France.

Contrairement à ce que prévoit la charte du Parc, dans l'objectif opérationnel 1.2.2. "Veiller à l'exploitation durable des ressources", ni la commune ni l'Etat n'ont consulté ni dialogué, d'une manière concertée avec le Parc naturel régional de la Brenne.

2- Sur le territoire de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse

La communauté de communes ne semble pas avoir été consultée non plus. C'est pourtant elle qui a aujourd'hui compétence en matière d'urbanisme et de développement économique. Quel crédit apporter à ce projet qui ne prend pas le temps d'associer la collectivité territoriale dont il dépend ?

3 - Dans la plus petite zone AOP de fromage de chèvre de France

La zone AOP Pouligny-Saint-Pierre, la première créée, en 1972, est également la plus petite (22 communes). Le cahier des charges prévoit que 75 % de l'alimentation des chèvres qui fournissent le lait pour produire ce fromage doit provenir de la zone AOP. Il ne semble donc pas opportun de détruire 17 hectares (plus 3 ha non signalés dans l'enquête publique), si l'on veut conserver une capacité d'alimentation de la filière, filière si chère à notre village. De plus, ces surfaces sont classées parmi les plus productives de la zone AOP. Rien ne prouve aujourd'hui qu'une remise en état permette de retrouver cette productivité.

4 - Dans une zone Ramsar

Les étangs de la Grande Brenne et le pays cabouin sont intimement liés par la vallée du Suin (une des chaînes qui relie les étangs entre eux et qui collecte leur eaux). C'est cette continuité écologique que la zone Ramsar vient entériner, bien que Pouligny semble loin du centre Brenne. C'est une reconnaissance internationale dont il faut tenir compte et qui, accessoirement, a permis la mise en place de mesures agro-environnementales, compensatrices pour la pratique d'une agriculture durable, dont bénéficient de nombreux agriculteurs.

5 - En zone rouge du schéma départemental des carrières de l'Indre

Zone rouge signifie " très forte sensibilité environnementale". Il est étonnant voire inconcevable de placer cette carrière sur un territoire reconnu particulièrement sensible.

6 - Dans le périmètre de protection des captages du SIERF

L'étude établit que nous sommes sur un endroit très sensible en matière d'eau potable. L'étude apporte des solutions pour éviter toute source de pollution. Mais je remarque tout de même que l'exploitation demande une rigueur qui ne semble pas à la portée de tout le monde. Or, l'entreprise Moreau n'a pas d'expérience des carrières de roche dure, et l'entreprise Gabillon encore moins.

La quatrième chose en tant que riverain sur laquelle j'attire votre attention, est en relation avec les nuisances relatives au bruit et à la poussière.

Concernant la poussière, en page 250 de l'étude d'impact, le cabinet appuie son argumentation sur le nombre important de jours de pluie, hypothèse basée sur une analyse des conditions météo.

Les données de CHÂTEAUROUX-DEOLS (36) et ROSNAY (36) dont nous disposons et que nous pouvons transposer au site indiquent :

Nombre de jours avec

Rr ≥ 1 mm/j	114,3
Rr ≥ 5 mm/j	49,0
Rr ≥ 10 mm/j	20,9
TOTAL	184,2
Brouillard	37,8

Rr : Hauteur quotidienne de précipitations

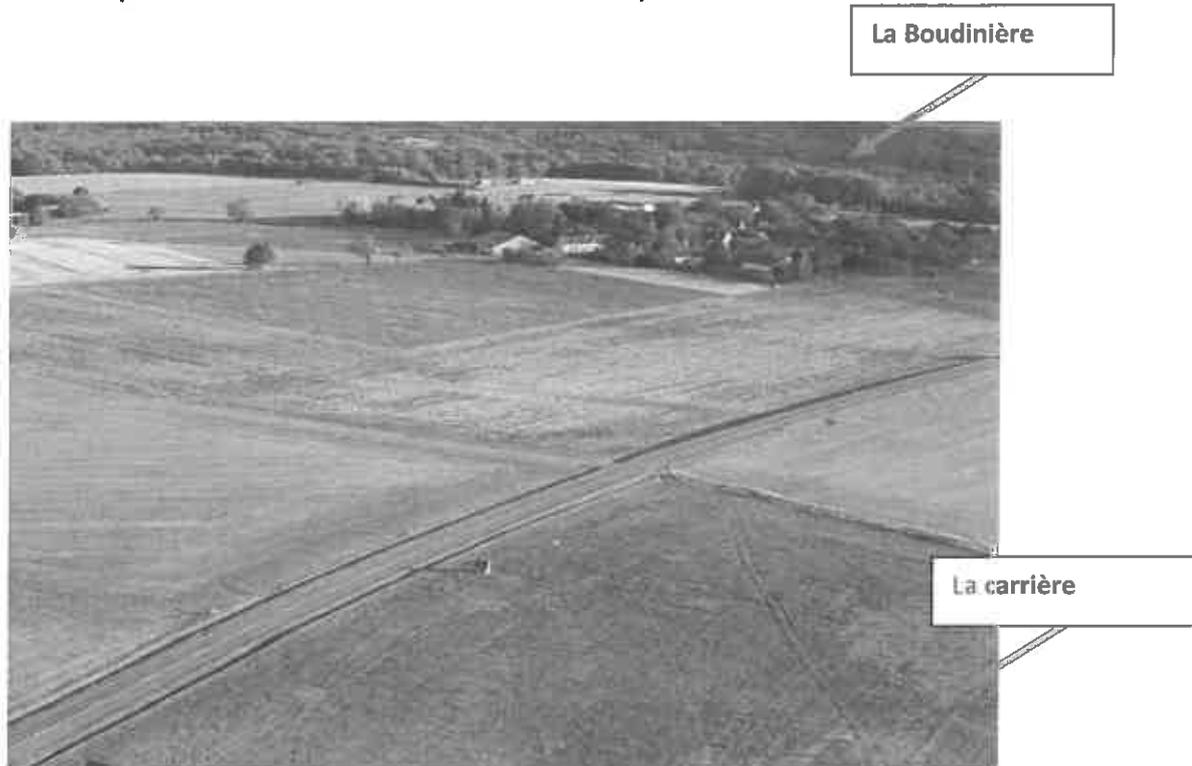
Le cabinet a tout simplement additionné les lignes. Ce qui n'a aucun sens mathématique, car lorsqu'il pleut 5 ou 10mm, il pleut aussi 1 mm. Le seul nombre à prendre en compte est bien 114,3 et non 184,2, ce qui réduit d'un tiers de nombres de jours de pluie. Ainsi il ne pleut pas 184 jours par an (plus d'un jour sur 2), mais 114 (moins d'un jour sur 3). De même les 37 jours de brouillard ont toutes les chances de correspondre majoritairement à des jours pluvieux. C'est corroboré par cette page sur le climat de l'Indre : https://fr.wikipedia.org/wiki/Climat_de_l%27Indre

Ceci tend à remettre largement en cause cette conclusion : "Compte tenu du nombre de jours avec une humidité naturelle, qui intervient en limitant la propagation des poussières par effet de rabattement, le brouillard participant par la présence de gouttelettes qui piègent les particules, il est possible d'évaluer que le risque d'envols est diminué significativement 61% de l'année au minimum (222 jours) et augmenté lors des périodes de vents 14% de l'année (50 jours)."

Les risque d'envol ont donc été largement sous estimés par l'étude d'impact, qui considère 222 jours humides, quand il y en a 115, plus peut étre quelques jours brumeux sans pluie.

Il est aussi noté l'utilisation de 1m³ par jour d'eau pour rabattre la poussière, ce volume semble très faible. Si l'on se réfère aux erreurs de calcul relevées, il faudra revoir à la hausse la consommation d'eau utilisée pour cette seule action de "rabattage" de la poussière.

De plus, le maillage de haie qui pourrait éventuellement jouer son rôle de protection (poussière, bruit et vent) est totalement absent comme le montre la photo ci-dessous.



Sur le plan acoustique, l'étude semble extrêmement succincte : pas de précisions sur les qualifications du bureau d'étude sur l'acoustique (même bureau d'étude DAT, que pour le reste du dossier, comportant 1 à 2 salariés selon societe.com). Dans les dossiers éoliens, cette partie est confiée à des bureaux d'étude (BE) spécialisés dans l'acoustique. DAT, n'est pas membre du Cinov Giac qui fédère les BE "acoustique".

Selon le rapport, une seule journée a été consacrée à la mesure (le 26 février 2016). En moyenne, un dossier d'impact éolien prend des mesures sur 10 jours.

Les 4 sites ont été évalués le même jour, avec le même sonomètre (donc sur un temps très court, en tout cas moins de 2 h par site en comptant l'installation), ce qui peut remettre en cause la qualité de cette mesure.

Les heures de mesure ne sont pas précisées, ce qui peut remettre en cause leur représentativité, en particulier vis-à-vis du trafic routier. Il y a peu de précision sur les conditions de mesure : hauteur du micro, emplacement par rapport aux habitations, masques éventuels.

Quand, pour des éoliennes, le matériel de mesure est calibré avant et après chaque mesure, sur ce dossier, le matériel a été calibré en 2015...

Le vent n'a absolument pas été pris en compte dans les mesures. La Boudinière est sous les vents dominants en provenance directe de la carrière.

Enfin, les calculs d'émergence de bruit donnés doivent être regardés de près. Les décibels sont une échelle logarithmique, c'est-à-dire que passer de 50 à 55 ne signifie pas 10% en plus mais 2 fois plus. En outre, on ne parle là que d'intensité, ce qui ne traduit pas l'émergence et la gêne ressenties. En clair, si au bruit de la route, on ajoute, avec la même intensité (en dB) le bruit du crible ou du brise-roche, on les entendra. L'intensité du bruit généré par ces machines varie beaucoup dans le temps alors que la route est un bruit plus continu, ce qui change complètement le ressenti.

La cinquième chose dont je voulais vous faire part est lié à la carte communale.

En effet, dans la délibération n° 57-5-2015 prise en conseil municipal le 23 octobre 2015, Monsieur le maire rappelle, d'une part que les parcelles concernées par le projet de carrière sont classées Zone naturelle, à vocation agricole prédominante, et d'autre part, qu'un permis de construire ne peut être délivré pour la pose de locaux de type Algéco. Le Plan local d'urbanisme intercommunal, actuellement en cours d'élaboration et le Schéma de cohérence territorial seront bientôt validés et devront être mis en cohérence avec la charte du Parc naturel régional de la Brenne. Un arrêt rendu le 18 octobre 2011, par la Cour administrative d'appel de Lyon a confirmé l'annulation d'un arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter une carrière considérant "qu'une carrière est « par nature » contraire avec la vocation d'une zone agricole".

La sixième chose sur laquelle je souhaite attirer votre attention est la question du besoin en granulats. L'étude ne se pose pas la question du besoin : avons-nous localement réellement besoin de ce granulat ? Le département de l'Indre est déjà fortement exportateur. L'étude n'apporte aucun argument mettant en avant la nécessité pour le territoire de ces granulats. Le territoire est fournisseur pour d'autres territoires, cumulant ainsi les forts désagréments liés à l'exploitation d'une carrière non renouvelable. Si je résume avec des mots plus simples : "on pille notre sous-sol, on dégrade nos routes et la qualité de vie sur ce territoire, pour satisfaire les besoins de nos voisins, certainement plus riches que nous (le territoire du Parc a le plus faible revenu médian de la Région Centre-Val de Loire), préservés ainsi de toute nuisance".

Pour finir, il me semblait important de vous rappeler la qualité du patrimoine bâti, qui m'a fait choisir ce village pour y construire ma vie. Souvent les touristes parlent de la petite route du patrimoine, avec cette enfilade de si jolis villages... La D60, qui part de Douadic et traverse les villages de Brillebault, Les Vaux, la Billarderie, Launeau, la Bergelière, la Boudinière, la Chaume, la Bigoureux, pour finir plus loin à Preuilly-la-Ville par le village de Pré-Picault. Ces hameaux ne seront pas directement ou forcément tous impactés par la carrière, mais je doute que cela se transforme en plus-value pour eux et leurs habitants.

Voici quelques photos de la Boudinière que je souhaite vous transmettre car quelques images feront plus qu'un long discours. Rares sont les ensembles d'architecture rurale traditionnelle aussi bien conservés... à 185 mètres d'une future carrière.





Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de carrière à Pouligny-Saint-Pierre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Sébastien Rigaud